

VD_FINDINFO Faillite / 2009 / 9 vom 26. Februar 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-02-26, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Faillite___2009___9

FR: VD_FINDINFO Faillite / 2009 / 9 du 26 février 2009

IT: VD_FINDINFO Faillite / 2009 / 9 del 26 febbraio 2009

Regeste

OUVERTURE DE LA FAILLITE, INSOLVABILITÉ | 174 LP

Erwägungen

E. 1

er décembre 2008, d'une action en inscription définitive et en paiement ne suffit pas à renverser la présomption d'insolvabilité résultant de l'extrait du registre des poursuites, que, pour les mêmes motifs, un concordat n'est pas envisageable, de sorte qu'un ajournement d'office au sens de l'art. 173a al. 2 LP ne se justifie pas, qu'enfin, l'ajournement au sens de l'art. 725a CO ne s'applique qu'aux sociétés anonymes et ne peut donc pas être prononcé en l'espèce, que le recours doit ainsi être rejeté et le jugement de faillite maintenu, que, compte tenu de l'effet suspensif accordé, la faillite de H._____ prend effet le 26 février 2009, à 15 heures; attendu que les frais du présent arrêt, fixés à 300 fr., sont à la charge du recourant.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.